# LES BUREAUX D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DES MIGRANT(E)S

# **BAOM**

Une initiative communale innovante accompagnée par Migrations & Développement dans les régions Souss Massa et Drâa tafilalet au Maroc.

Ce document est une capitalisation de l'expérience pilote des BAOMs mis en place dans 11 communes rurales des régions Souss Massa et Drâa Tafilalet, à l'initiative et avec l'appui de Migrations & Développement, association qui œuvre pour le développement des territoires d'origine des migrant(e)s, depuis plus de 30 ans.

Il est destiné aux communes qui souhaitent intégrer le potentiel des migrant(e)s à leur politique sociéconomique de développement.











L'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement est mise en œuvre par















# SOMMAIRE

GENESE DU PROJET	PAGE 4
QUI SOMMES-NOUS ?	PAGE 6
LE PROGRAMME MIGRATIONS, TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT	PAGE 7
LES CATEGORIES D'ACTEURS IMPLIQUES	PAGE 8
LES COMMUNES IMPLIQUEES DANS LE PROJET	PAGE 9
LES BAOMS : UN CONCEPT NOUVEAU	PAGE 10
LA FINALITE ET LES MISSIONS DES BAOMS	PAGE 11
LE FONCTIONNEMENT DES BAOMS	PAGE 12
LA DEMARCHE MISE EN OEUVRE	PAGE 12
LES RESULTATS	PAGE 16
LES FORCES ET FAIBLESSES	PAGE 20
LES FAIBLESSES ET LES POINTS DE VIGILANCE	PAGE 21
LES LECONS TIREES ET LES CONSEILS DE CETTE EXPERIENCE	PAGE 22
LES PERSPECTIVES	PAGE 23
CONCLUSION	PAGE 24
ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DES BAOMS	PAGE 25
ANNEXE 2 : LISTE DES CHARGES DE BAOM	PAGE 26

### **GENESE DU PROJET**

Le concept de BAOM est une des résultantes de 30 ans d'accompagnement par Migrations & Développement de l'investissement des migrant(e)s dans le développement de leur région d'origine au côté des associations villageoises puis des communes rurales, dans un contexte de décentralisation et de dynamisation des collectivités territoriales dans le développement local.

« Dans le cadre de ses rôles, Migrations &Développement encourage l'ouverture sur le contexte institutionnel, accordant une place primordiale aux Collectivités territoriales. Elle œuvre, de concert avec les acteurs locaux, mener la réflexion sur le comment développer une approche et des mécanismes de (i) mobilisation des migrant(e)s dans un espace de collectivités territoriales connaissant un nombre important de migrant(e)s et (ii) assurer un appui aux migrants retraités (et leurs ayants droit) ayant des difficultés à faire valoir, au Maroc, leurs droits acquis dans le pays d'émigration.

Après concertation et en réponse à ces questions, apparait donc la composante accompagnement dans une large dimension. L'objectif assigné à la conduite et à la mise en œuvre de cette composante est de chercher à comprendre la problématique dans son ensemble et la confronter aux résultats des différentes études menées dans la région et au niveau national.

Le diagnostic donc lancé en 2007, a permis de dégager un certain nombre de difficultés/contraintes d'ordre social rencontrées particulièrement par les migrant(e)s âgé(e)s retraités de retour au pays ainsi que leurs familles dont la majorité laissée dans les localités d'origine.

L'une des initiatives prises alors par M&D est de créer un dispositif d'accueil et d'orientation à la Maison de Développement à Taliouine qui a pour principale mission d'accompagner les migrant(e)s retraités et leurs familles à résoudre certains problèmes sociaux liés aux droits acquis dans les pays d'accueil (France, Belgique...).

Au vu des résultats performants, tirés de la mise en œuvre de ce dispositif, M&D a entamé la mobilisation des Collectivités territoriales accompagnées dans l'élaboration de leur Plan Communal de Développement (PCD) pour une première implantation de cette expérience.

Tous ces liens tissés et développés avec les acteurs communaux, au-delà de la confiance instaurée et de l'image de M&D, ont été mobilisés dans le cadre de la mise en place du projet dit « Migrations, Territoires, Développement », mené dans le cadre de l'Initiative Conjointe pour le Migration et le Développement (ICMD1) pour le passage à la troisième phase consistant à l'implantation et l'institutionnalisation de 11 Bureaux d'Accueil et d'Orientation des Migrant(e)s au sein des Collectivités locales partenaires, en s'appuyant sur le travail réalisé dans l'accompagnement de ces Collectivités à intégrer la dimension migration et développement dans leur stratégie.

Ceci a permis de mieux cerner la démarche en termes de processus à suivre pour la concrétisation et l'ancrage institutionnel de ces dispositifs.

La place de ces projets par rapport à l'association répond à une préoccupation très importante et s'inscrit parfaitement dans la philosophie de M&D, avec les apports du travail en partenariat.

C'est donc ce rôle de catalyseur qu'a joué pleinement M&D par rapport aux acteurs partenaires en amont et en aval.

Abderrazak El Hajri (Directeur de M&D) et Mohamed Mansour (Responsable du programme)



<sup>(1)</sup> L'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement (ICMD) est un programme mis en œuvre par le PNUD en partenariat avec l'OIM, le CIF-OIT, l'ONU Femmes, l'UNHCR, l'UNITAR et le FNUAP, et financé par l'Union Européenne et la Direction du Développement et de la Coopération suisse. Il se focalise sur l'apport des migrants au développement local.

### **QUI SOMMES-NOUS?**

Migrations & Développement est une association franco-marocaine de droit français, créée en 1986 par des migrants pour mener des actions de développement dans les

Mightons & Développer

villages de leur région d'origine, l'Atlas et l'Anti-Atlas marocains, frappée par une sécheresse sévère depuis le milieu des années 70.

Avec l'appui d'experts bénévoles français, les premières actions ont porté sur les infrastructures : électrification des villages, retenues collinaires et irrigation, écoles et dispensaires, adduction d'eau potable...

Progressivement, un programme de développement rural intégré a été élaboré en participation avec les populations locales, et les migrants. Ces programmes ont été soutenus par des chercheurs, des bailleurs de fonds du Nord et les autorités locales et nationales marocaines.

A partir de 2000, au terme d'une large consultation régionale, des actions de soutien aux activités économiques sont entreprises : aide aux groupements d'agriculteurs (producteurs de safran, d'huile d'olive, d'argan...) et soutien à un programme de tourisme rural solidaire, basé sur l'investissement de migrants dans des auberges rurales, construites dans leur village d'origine.

Ses principes sont basés sur : la participation des populations aux décisions et au financement des projets, les solidarités villageoises, le travail en partenariat.

Elle table sur le renforcement des capacités de la société civile et la facilitation du développement socio-économique durable des zones les plus marginalisées et des montagnes.

Tout naturellement, elle a adapté ses actions aux politiques nationales et aux nouveaux cadres de concertation liés à la décentralisation.

Elle adopte une approche qui s'articule autour d'une démarche de recherche-action pragmatique, fondée sur une démarche participative, le principe de solidarité et le travail en partenariat.

# LE PROGRAMME MIGRATIONS, TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT

Il est né d'abord d'une longue expérience de travail en partenariat liant depuis longtemps M&D, les acteurs institutionnels (publics et communaux), et les communautés de migrants. M&D s'est lancée dans un processus d'accompagnement des dynamiques de développement depuis sa création, ce qui lui a valu d'une part de se positionner en acteur de mobilisation socioéconomique à la base, et d'autre part en concepteur des actions de développement territorial.

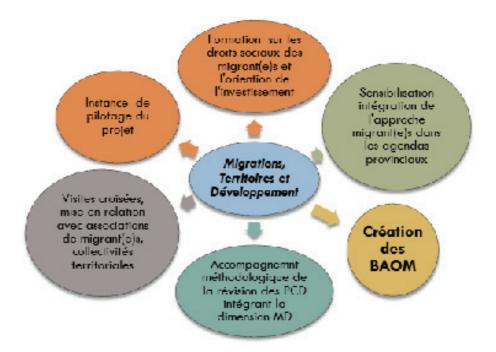
Au travers donc des expériences tirées de ses différentes actions, ce nouveau projet, qui a bénéficié de l'appui financier de l'ICMD, vise à agir pour la contribution et le soutien à plus d'attachement et de rapprochement des questions de la migration en lien avec la territorialité, dans une dynamique d'initiation à un développement communautaire responsable et où tout acteur trouve un espace de contribution selon son identité et sa stratégie d'action.

Cette démarche s'inscrit donc parfaitement dans le cadre d'une politique nationale avec une approche novatrice, transversale et structurée pour une intégration de la question de la migration, et de la mobilisation des migrants dans la problématique du développement territorial local.

Ce programme vise à renforcer les capacités et les rôles des migrants (es) dans le développement territorial au Maroc en lien avec les acteurs locaux

# OBJECTIFS DU PROGRAMME MIGRATIONS, TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT

#### **LES 6 COMPOSANTES DU PROGRAMME**



# LES CATEGORIES D'ACTEURS IMPLIQUES DANS LA GESTION ET LA REALISATION DU PROJET

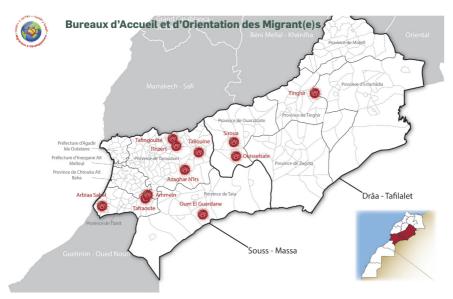
1/ Les collectivités territoriales Marocaines: le Conseil régional Souss Massa Drâa; les Conseils Provinciaux de Tiznit et Tinghir, les Divisions des Collectivités Locales de Tiznit et Tinghir; les Collectivités locales d'Ammeln, Tafraoute, Arbaa Sahel, Oum El Guerdan, Tinzert, Azaghar N'irs, Taliouine, Tafingoulte, Siroua, Ouisslssate et Tinghir;

2/ Les acteurs de la migration : le Ministère chargé des MRE, les associations des marocains résidant à l'étranger (AMRE), les associations de développement local au Maroc et en France : l'ACIM :

3/ Les acteurs socioéconomiques : le Centre Régional de l'Investissement de la région Souss Massa Drâa (CRI) ; l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) ; l'Agence de l'Oriental, Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

# LES COMMUNES IMPLIQUEES DANS LE PROJET

Après une expérience pilote propre à l'association à Taliouine, le projet pilote s'est développé avec 11 communes partenaires de M&D, qui les accompagne pour la plupart depuis de nombreux années.



« Je suis bien au courant du projet « Migrations, Territoires et Développement », mis en œuvre par M&D. Ce partenariat s'inscrit dans l'intégration de la composante migration au sein des collectivités locales, c'est également une action qui rentre dans le processus de concertation bien stipulé dans les lois régissant les collectivités territoriales. Le Comité de pilotage du projet, dans lequel nous sommes membres, a insisté sur la nécessité d'inscrire la dimension migration et développement dans les stratégies d'action des collectivités partenaires afin de garantir sa pérennisation. De plus il est important de prendre les communes au cas par cas, cela suppose plus de réflexion sans s'attacher à un travail en copié collé ».

Pour le dispositif BAOM, il devrait être bien finalisé en prenant en considération tous les éléments de bord telle que la base de données, tout en sachant qu'il devrait s'insérer dans les organes prévus par les textes et lois en vigueur en vue d'assurer une certaine comptabilité inter organes de la commune. Pour l'apport du conseil provincial et en plus de son adhésion sur ce qui est politique, il est important de clarifier que tout appui est conditionné par la faisabilité du dispositif sur tous les plans (juridique, technique, et social) ». (M. Hafdi, Directeur des Services du Conseil provincial de Tiznit).

### **LES BAOMS**

# UN CONCEPT NOUVEAU QUI REPOND AUX PREOCCUPATIONS DES MIGRANT(E)S ET DES COMMUNES

L'une des problématiques rencontrées par les migrant(e)s s'articule autour d'une insuffisance d'interlocuteurs dans leurs territoires d'origine susceptibles de répondre à leurs préoccupations en termes de droits sociaux, de régularisation de leur situation administrative, de reconnaissance de leurs apports, d'orientation pour des éventuels investissements, d'accompagnement à la réalisation d'actions sociales.

D'autre part, les collectivités territoriales, de par les textes régissant leur raison d'être et leur fonctionnement, ainsi que leur responsabilité de développement de leurs territoires, ont une vision floue des besoins des migrants, de leur participation, de leur perception sur les questions de développement local et de leurs apports dans la dynamique mise en œuvre.

Quatre questions ont émergé dans les groupes de travail, ateliers, mis en place avec un groupe de collectivités à l'occasion de l'élaboration puis de la révision des Plans Communaux de Développement (PCD) :

- 1. Comment mieux connaître l'ampleur des phénomènes migratoires de nos territoires et comment mieux cerner la situation actuelle des migrants issus de nos communes ?
- 2. Comment utiliser au mieux le potentiel de cette ressource pour notre territoire ? Le patrimoine culturel, historique de nos territoires est marqué par ce recours à la migration soit nationale, soit internationale
- 3. Comment traiter les situations sociales alarmantes de certaines familles de migrants qui ne savent pas faire reconnaître leurs droits sociaux acquis dans le pays d'émigration ?
- 4. Comment faciliter, orienter le potentiel d'investissement financier et en compétences de cette ressource pour les mettre au service du développement de nos territoires ?

C'est en partie pour répondre et agir sur ces questions que M&D et ces collectivités ont développé le concept de Bureau d'Accueil et d'Orientation des Migrant(e)s (BAOM).

# LA FINALITE DES BAOMS Bureau d'Accueil et d'Orientation des Migrant(e)s

Les BAOMs visent à informer, conseiller, orienter et aider les migrants et leurs familles. Soit en raison de l'incapacité à résoudre eux-mêmes des cas de problèmes ou de difficultés, soit pour accompagner à mieux cibler leurs contributions sociales en fonction des besoins de la population (scolarisation, eaux d'irrigation, protection des personnes âgées, etc..), soit encore pour les orienter sur les projets investissement personnel ou individuel en relation avec le Plan d'Action Communal (PAC qui remplace le Plan communal de développement (PDC)).

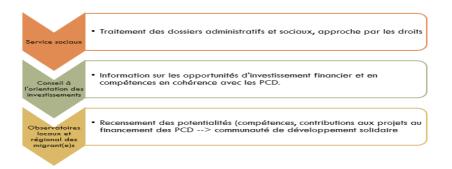
Le BAOM, de par son ancrage institutionnel, est un dispositif pour répondre aux attentes liées aux besoins des migrant(e)s et aux impératifs de développement de la collectivité territoriale.

Le BAOM n'a pas la vocation d'être le porte-parole des migrants, mais plutôt un dispositif concerté interactif et inséré au sein des services de la collectivité territoriale, reconnu et formalisé en tant que service par le Conseil communal.

#### Le BAOM:

- produit de la connaissance sur le potentiel que représente la migration (recensement progressif des migrants) et appuie les migrants dans leurs démarches administratives et sociales
- est une interface entre les demandes et les offres de contributions des communes et des migrant(e)s pour des actions de développement local
- oriente et informe les migrants sur les potentialités d'investissement, les dispositifs existants et facilité le contact avec les diverses administrations concernées (CRI....).

### **LES MISSIONS DES BAOMS**



#### LE FONCTIONNEMENT DES BAOMS

Les modalités de fonctionnement, sont définies par une fiche de cadrage mise à la disposition des chargés des BAOMs, et qui constitue l'ensemble des attributions qui leur sont déléguées au moment de leur désignation(2).

**Accueil et information des migrant(e)s**: Ecoute active, recueil des besoins et des attentes, clarification, analyse, évaluation des contenus des dossiers et reformulation si nécessaire.

**Orientation des migrant(e)s vers les services adéquats** en fonction de leurs demandes (prise de contact avec les organismes concernés, retour des informations, mise à jour, suivi de la situation, identification de nouveaux services), accompagner si nécessaire sur la base d'un itinéraire susceptible de faire aboutir l'orientation en fonction des résultats recherchés.

Les principaux outils pour sa mise en œuvre : un registre d'accueil informatisé, un scanner pour la duplication des pièces des concernés, un ordinateur portable, un dossier de migrant(e) et une connexion internet.

#### LA DEMARCHE MISE EN ŒUVRE

#### 1 - SENSIBILISATION DES COMMUNES :

Elle repose sur l'expérience pilote du Bureau de M&D et sur la dynamique d'échanges d'expériences et de formations des communes impliquées dans l'intégration de la dimension migration et développement dans les PCD, avec l'appui de M&D. Les 11 communes ont donc été parties prenantes de l'institutionnalisation dès le démarrage du projet « Migrations, Développements et Territoires ».

« La vision du Conseil communal sur le BAOM est très positive d'autant plus que nous avons assisté aux expériences de M&D depuis 2007 à TALIOUINE. Le Conseil s'est bien approprié cette initiative qu'il ne laissera pas tomber. Il est né donc dans un cadre de travail en partenariat qui date depuis fort longtemps, tout un chacun a sa contribution : la Commune contribue par le local et les ressources humaines, M&D, contribue par l'expertise. Nous avons recensé dans un premier temps près de 800 ménages de migrants dont 300 se sont stabilisés au sein du territoire de la commune ». (EL MADKAOUI Abderrahman, Le vice-président de la commune de OUISSALSAT).

### 2 - CREATION LEGALE DES BUREAUX DANS LES SERVICES COMMUNAUX

Donner un cadre institutionnel aux BAOMs, a été une des premières étapes de la démarche afin de viser la pérennité de cet outil et de l'inscrire dans l'organigramme de la Commune.

Ce cadre institutionnel donné aux BAOMs s'inscrit dans le cadre de la loi marocaine 113.14 régissant les modalités de fonctionnement des collectivités territoriales. Avec l'appuiconseil de M&D, les Communes ont intégré les bureaux et les ont organisés en fonction de leur spécificité, de leurs ressources humaines et matérielles, du degré d'appropriation du concept par les Conseils communaux et les acteurs de la société civile, ainsi que du dynamisme des Associations de MRE. Il ne s'est pas agi de mettre en œuvre un projet standard mais bien de partir des réalités concrètes des 11 communes.

« Le BAOM fait partie de l'organigramme de la Commune(3) et a fait l'objet d'une décision du Conseil communal . C'est une vision de la Commune basée sur les besoins des migrants eux-mêmes et qui sont pratiquement derrière toute action qui se réalise dans la commune. Ils ont constamment contribué depuis fort longtemps dans des actions sociales ». (Mr Brahim SAFINI, Président de la commune de l'Arbâa sahel)

#### 3 - RECRUTEMENT DES CHARGES DE BAOM

M&D, n'a pas proposé aux communes de profil type pour les chargés de BAOMs, mais son travail de proximité avec les communes et ses cadres depuis des années a facilité l'identification de fonctionnaires compétents et motivés par cette question parmi le personnel en poste.

Les 11 responsables des BAOMs, sont des cadres des collectivités territoriales (technicien ou administrateur). LE BAOM occupe 10% de leur charge de travail, ils sont donc déchargés partiellement des missions de leur poste principal. Ils ont été choisis par les communes en fonction de :

- Leur ancienneté comme fonctionnaire de la commune, et si possible originaires de la collectivité.
- Leur motivation, suscitée par leur appartenance au territoire de la collectivité, leur vécu parfois en tant que fils de migrant à l'intérieur et à l'extérieur du pays.
- · L'estime que leur porte les migrants du fait de leur sérieux et de leur disponibilité.

Ils ont donc dès le départ une connaissance fine du territoire, une forte motivation, une bonne connaissance du fonctionnement de la commune qui va faciliter le travail interservice, la sensibilisation qu'ils vont poursuivre auprès des acteurs du territoire pour intégrer la composante migration au développement territorial.

« L'historique du BAOM, remonte à 2012 ou la commune a conclu la première convention avec M&D, pour l'élaboration des PCD. Sur la base de concertation et des échanges, le BAOM a donc été créé, sachant qu'il y a près de 120 migrants originaires de la commune. « Je m'occupe d'autres activités telles que l'urbanisme, et la police administrative au sein de la commune, et les activités du BAOM me prennent près de 10% de mon temps ».

J'ai une expérience au sein des deux communes : des cas sociaux d'accident, de maladies, m'ont poussé à faire ce travail volontairement. Maintenant, il y a une décision du Conseil communal qui officialise mon travail depuis l'implication de la Commune dans le projet « Migrations Territoires et Développement ».

Les difficultés sont surtout concentrées autour de l'accès à des informations, le repérage de cibles, les sensibilités pour la collecte des informations surtout pour le livret de famille.

La Commune s'est dotée donc d'une méthodologie pour la valorisation des apports des migrants dans le développement de son territoire. M&D a dispensé une expertise sociale dans ce domaine. En conclusion les migrants se sentent plus respectés et s'intéressent de plus en plus à des contributions dans les dynamiques de développement de la commune. »

Mr Hassan EL MAATI, 46 ans niveau BAC en plus d'un diplôme des finances, 20 ans d'ancienneté dans la fonction publique territoriale dont 10 ans d'ancienneté dans la commune de TINZERT (Province de Taroudant).



#### 4 - FORMATION ET ECHANGES D'EXPERIENCES

 $1. \ Un approfondissement de la compréhension des questions de la migration avec une approche ciblant les droits sociaux et les conventions internationales ;$ 

Au fur et à mesure des formations et des échanges, la formation s'est attachée à développer une meilleure connaissance des phénomènes migratoires, des politiques internationales et des droits des migrants. Cet apport permet une prise de recul sociopolitique et permet de traiter aussi d'un nouveau phénomène migratoire au Maroc, celui des sub-sahariens qui commence à toucher le Souss Massa Drâa.

2. Doter les responsables des BAOMs d'outils et de supports pour la conduite de leurs activités d'accueil et d'accompagnement des migrant(e)s

« J'ai participé aux ateliers de formation organisés par M&D de 18 jours en mai et juin, sur les droits sociaux, l'accompagnement dans le domaine de l'investissement. Le BAOM a été opérationnalisé juste après la formation. Les tâches, qui lui sont dévolues, étaient exercées depuis longtemps de façon informelle dans la commune. Lahcen GOUBIALI, responsable du BAOM de la Collectivité territoriale de TAFINGHOULT, province de Taroudant)

- 3. Des ateliers d'échanges d'expériences entre les responsables des BAOMs La formation initiale, a permis de créer une dynamique de groupe dans un esprit de recherche- action, qui a facilité la mutualisation et le partage d'expériences entre pairs. Une entraide s'est développée entre les participants facilitée par la création de la base de données (voir ci-dessous) où chacun agrège ses données.
- 4. Un suivi accompagnement personnalisé des communes et des responsables de BAOMS. Cet accompagnement de proximité vise la Commune et l'intégralité des actions décidées dans le cadre du projet « Migrations, Territoires et Développements », dont le BAOM. Ce suivi est facilité par la dynamique d'échange d'expériences entre les présidents des communes rurales et par la mise en place des instances de pilotage du projet.

### 5 - ELABORATION ET ANALYSE DE LA BASE DE DONNEES MUTUALISATION

Le dossier des migrant(e)s, qu'il soit composé pour la résolution de problèmes sociaux ou l'orientation des investissements en fonction du Plan d'Action Communal ou encore des conseils sur de l'investissement privé sont saisis dans une base de données, où les informations sont mutualisées par Commune et à l'échelle des Provinces et de la Région.

Ce travail favorise une bonne connaissance de la migration sur les communes. Les BAOMS desservent aussi l'ensemble des douars rattachés à la Commune, là où sévissent les principaux problèmes de pauvreté et de non accès aux droits des veuves et des ayant droits de migrant(e)s.

#### **LES RESULTATS**

## Au plan des services sociaux :

Le résultat 1 du projet « Les droits sociaux des migrant(e)s sont mieux appréhendés » a été atteint. Les BAOMs remplissent bien leur fonction de résolution des problèmes sociaux liés aux droits des migrants et leurs ayant droits.

Le traitement des cas a permis progressivement d'avoir des réponses plus rapides et efficaces à des cas d'urgence.

La mutualisation des ressources entre chargés de BAOM a permis de développer des liens privilégiés avec les Caisses de retraite à l'étranger et les services compétents au Maroc, notamment sur les questions d'état civil, sans oublier les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Une documentation et des outils sont progressivement constitués à partir des dossiers des intéressés. Ces dossiers comprennent les coordonnées des principaux services, un guide d'information et d'accompagnement (5) pour les investisseurs et sur les droits sociaux selon la convention Maroc-France, qui sont actualisés au fur et à mesure que des cas sont résolus.

Le nombre de personnes accueillies est de près de 383 dont 144 femmes, et le nombre de dossiers traités pour le moment est de près de 100 dont 60 pour les femmes.

Grâce au BAOM, on a identifié dans les Douars 19 cas sociaux dont 6 pour des femmes veuves qu'on a accompagnées pour la régularisation de leurs situations.

### LES TÉMOIGNAGES SUR CES CAS RÉSOLUS SONT NOMBREUX ET TOUS LES BÉNÉFICIAIRES RENCONTRÉS SONT TRÈS SATISFAITS DES SERVICES DES BAOMS.

Le responsable du BAOM est très utile, il lit les lettres, accueille, écoute les personnes retraitées ou les membres de leur famille ayant des problèmes. Avant, je partais jusqu'à Inezgane pour régler une affaire. En ce qui concerne l'investissement, j'ai monté des projets pour mes enfants à TALIOUINE, qui consistent en investissement dans l'immobilier et un camion de service (Omar GOULMIZ)

« Nous sommes tous deux de la même localité TINFAT, mon mari a émigré et décédé en France, il m'a laissé 2 garçons et une fille, il a laissé sa famille au bled mais il l'a bien entretenue. J'ai eu des difficultés pour avoir ma pension de retraite pour faire face à des frais de scolarisation des enfants et à la santé de la famille. J'apprécie nettement l'apport du BAOM qui m'a soutenu pour la régularisation de mon dossier et comme il y a un soutien sur lequel je peux compter, je suis bien actuellement et surtout psychiquement. A chaque fois qu'il rentrait au pays, mon mari contribuait aux affaires du douar au point où il nous a rien laissé à l'exception de la maison où nous habitons. » Fatima ID BEN SALEM, née en 1965, mariée en 1987, veuve de feu SAID M'BAREK, né en 1949 et décédé en 2012

« J'ai eu des difficultés pour la constitution de mon dossier de retraite, qui demande plus de temps et de dépenses et je reconnais que le BAOM est venu en temps opportun et il contribue à la régularisation des problèmes des retraités et des veuves de la commune » (extrait d'un témoignage d'une veuve de la commune de Tafinghoult)

« Je suis une veuve restée sans aucune ressource pendant 1 an et 3 mois avec des enfants à charge pour des motifs de discordance de nom et de date de naissance, ma situation a connu un avancement dans sa régularisation grâce à l'appui du BAOM de Taliouine et j'ai pu toucher une allocation au mois d'aout 2015» (Meryem du douar de TINFAT)

### Au plan de l'orientation des investissements

Les migrants(e) sont sensibles à ce service qui pour eux va de pair avec la reconnaissance de leur contribution au développement de leur territoire.

« La création du BAOM au sein de la Commune est une valeur ajoutée pour la Collectivité qui compte un pourcentage important de migrants, il est également une occasion pour la reconsidération des migrants, la reconnaissance de leurs apports et de leurs droits, ainsi que leurs rôles dans le développement de la Commune. Ce bureau a participé pleinement à la résolution des problèmes surtout des veuves et des retraités ce qui a amélioré efficacement leurs situations. Je n'ai pas opéré d'investissements et je n'ai pas de projet pour le moment par contre j'ai contribué socialement au niveau de mon douar dans des actions d'aménagement de seguia, et de la mosquée», (extrait d'un témoignage avec les bénéficiaires de la commune de Tafinghoult)

### Au plan du recensement et de la connaissance des migrant(e)s

Le BAOM est un organe qui aide la Commune à mieux prendre des décisions. Selon un recensement exhaustif il y a près de 203 ménages de migrants répartis sur 16 douars soit 20% presque du total des ménages de la Commune sans compter les femmes de la commune, mariées à des personnes hors territoire.

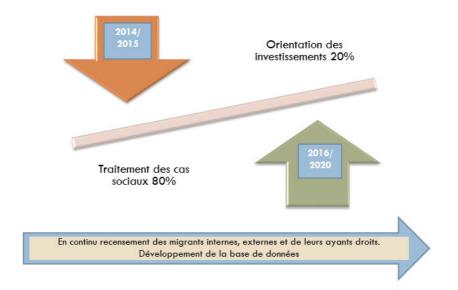
Nous avons recensé dans un premier temps près de 800 ménages de migrants dont 300 se sont stabilisés au sein du territoire de la commune ». (EL MADKAOUI Abderrahman vice- président de la Commune de OUISSALSAT).

La priorité a été donnée par les Communes au traitement des problèmes sociaux et au recensement des migrants.

L'appui à l'orientation des investissements particuliers et collectifs n'est pas la priorité des demandeurs, qui cherchent d'abord l'aide pour faire valoir leurs droits acquis dans le pays d'émigration.

Ce qui explique que la résolution des premiers cas a mobilisé beaucoup d'énergie pour avoir une approche plus systématique en mutualisant ces cas

En termes d'évaluation, je peux avancer que le traitement des dossiers sociaux devrait logiquement se limiter dans le temps par contre l'encouragement à l'investissement dans le territoire communal reste un axe très important à développer.



# Au Plan de la dynamique de reconnaissance des migrant(e)s, citoyens et acteurs-trices d'un territoire.

Les BAOMs ont contribué à donner une visibilité de l'action et de la place des migrants dans le développement des territoires à l'échelle des Communes, des Provinces, de la Région.

En leur dédiant un bureau et en consacrant du temps à leur écoute, leurs besoins, leur potentiel individuel et collectif d'investissement, les Communes intègrent cette dimension sociologique et historique à leur stratégie de développement.

Le fait que ces bureaux soient inscrits dans l'organisation de la Commune, contribue très favorablement à intégrer en permanence la problématique de la migration dans le développement socioéconomique des territoires et la concertation avec les migrants, acteurs de fait et de droit.

M&D, qui œuvre pour une contribution au développement de la région, a dispensé à la Commune une expertise sociale et technique et qui a été d'un apport aussi important en vue d'éclairer sa vision sur le rôle des organes de gouvernance, la mobilisation des migrant(e)s (Haj Brahim SAFINI, Président de la Commune d'Arbâa SaheL)

#### LES FORCES DU PROJET DES BAOMS

### SUCCES/FORCES

Le dispositif BAOM, a bien prouvé son utilité au sein des Collectivités territoriales d'implantation, il est très apprécié par l'ensemble des personnes interviewées. Nul n'a remis en cause ce professionna-lisme acquis au-delà de son existence.

La singularité du projet de par : les thématiques traitées, les personnes ciblées, le lieu d'implantation, et l'identité des organismes partenaires locaux et régionaux. Le passage par le BAOM, a été une porte d'entrée pratique pour la compréhension de la problématique des migrants retraités n'ayant pas pu faire valoir les droits acquis dans les pays d'émigration et les solutions éven-tuelles à mettre en place pour une contribution à leur stabilité sociale, à la reconnaissance de leurs apports, à la valorisation de leurs contributions, au respect de leur dignité ; ce qui lui a valu la parti-cularité d'une action plus qualitative que quantitative.

La forte adhésion des Collectivités territoriales, aux objectifs du projet, a été à la base de la création et de l'opérationnalisation des BAOMs, qui jouissent en partie de fortes possibilités internes pour répondre favorablement aux attentes des migrants : des réponses issues de décisions internes sur la base de critères et des moyens disponibles. Des ressources humaines engagées, ayant la soif de servir les citoyens de leurs collectivités, adoptant les concepts de l'approche genre. Le partenariat transversal construit à la base de concertation et sans financement est à l'origine de tous ces succès.

La forte adhésion des Collectivités territoriales, aux objectifs du projet, a été à la base Le BAOM en tant que bureau intégré au sein des autres services de la commune est en luimême un dispositif qui joue bien le rôle de centralisateur, de médiateur, d'intermédiaire, de fournisseur de services, de pourvoyeur d'information, d'opérateur de diagnostic, de planification, en amont et en aval et qui œuvre continuellement pour la mise à jour des parcours des migrants et de leurs ambi-tions pour aller de l'avant. De même qu'il reste ouvert pour qu'il soit adapté dans tous les domaines aux besoins de toutes les catégories des migrants (acteurs associatifs, investisseurs...).

L'apparition au clair des bienfaits d'une approche commune construite sur la base d'un recoupement entre les approches associatives et communales au bénéfice de l'accompagnement porteur et respon-sable des migrants retraités laissés souvent à leur sort et qui fait l'objet d'une récupération par des entités ou des organismes qui n'ont que peu de connaissance de ce qui se passe sur le terrain.

Une expérience interne propre aux Collectivités territoriales et à M&D, et qui même, peu structurée au départ, a généré un fort impact dans les localités cibles. L'organisation des équipes chargées de l'accueil et de l'orientation des migrants, soutenues par des renforcements de capacités en formation et information, démontre de la construction d'une démarche à la base loin de toute notion théorique habituellement pratiquée et qui milite pour une pérennisation des acquis du BAOM. Il s'agit d'une école où l'on pratique un développement de la pratique à la théorie

Un investissement opportun pour une contribution à la production de savoirs et à l'amélioration des savoirs faire est susceptible d'apporter plus de rayonnement territorial. Pendant que certains effets du BAOM sont mesurables dans l'immédiat d'autres au contraire apparaîtront dans le futur.

#### LES FAIBLESSES ET LES POINTS DE VIGILANCE

Les chargés des BAOMS ont surtout relevé des difficultés d'ordre technique et organisationnel : équipement en logiciel, l'accès à internet, l'accès aux informations, le repérage des cibles, les sen-sibilités pour la collecte des informations surtout pour le livret de famille, les mesures à adopter pour la pratique de l'orientation, la dotation en plan d'action à concevoir de manière concertée et participative avec l'appui de M&D



La concentration des activités sur la résolution des problèmes sociaux est conjoncturelle. Les BAOMS doivent donner toute la mesure des autres dimensions, pour que le dispositif se structure de façon pérenne sur ces 3 principales missions.

# LES LEÇONS TIREES ET LES CONSEILS A OUI VEUT S'INSPIRER DE CETTE EXPERIENCE

1/ La mise en place des BAOMs est une façon de mettre la migration et les migrants au cœur des communes de façon opérationnelle et active.

2/ Les BAOMs ont permis aux Communes de se doter d'outils simples et pratiques pour donner corps à leur projet d'interface entre leurs besoins et les ressources (capital social) que représentent les migrants. Les BAOMs doivent permettre de faire vivre et mettre en acte la composante migration dans les PAC (ex PCD) et ce, au fur et à mesure des opportunités.

3/ Mettre l'emphase au démarrage sur la résolution des problèmes sociaux des familles de migrants est lié à l'histoire et la conjoncture actuelle. Cette porte d'entrée a donné des résultats mais les BAOM doivent remplir toutes leurs fonctions dont (i) l'orientation des investissements des migrant(e)s en fonction des Plans d'Actions Communaux et non plus seulement sur le développement de leur douar, comme cela s'est fait durant des décennies (passage de l'échelle du village à celui de la commune) et (ii) développement les liens avec la diaspora (enfants issus de la migration) pour des actions de développement socioéconomique dans le territoire d'origine.

4/ La mutualisation et les échanges d'expériences entre chargés de BAOMs, mais aussi les présidents des communes rurales est une action à envisager sur du long terme pour maintenir la dynamique, motiver les acteurs à innover.

5/L'approche de la migration comme une ressource pour le développement du territoire et non que comme un manque/perte.

6/ Développement de la connaissance de la migration et des migrants a permis aux Présidents des Communes de renforcer les liens avec leur diaspora.

Jusqu'à présent les Présidents de Communes s'intéressaient surtout aux migrants internes. Maintenant, avec la participation aux voyages d'études avec M&D, ils développent des liens actifs avec leur diaspora et organisent des réunions de concertation. Il est à parier qu'ils sauront affiner leurs demandes et orienter cette diaspora en fonction de leurs besoins en compétences et en investissements sur des projets de développement mieux ciblés.

Et surtout mettre en place des services au sein du BAOM qui permettent de simplifier et d'opérationnaliser les intentions d'investissement personnel et collectif de la diaspora dans la dynamique de développement.

#### LES PERPECTIVES

Si les BAOMs ont vocation à être un outil pérenne dans les communes, il serait opportun de renforcer les missions des BAOMs sur la base :

- Des résultats des diagnostics thématiques à actualiser annuellement en vue d'identifier, sur la base de la concertation, les nouveaux besoins par rapport aux générations actuelles et aux générations futures notamment les jeunes issus de la migration.
- De recherche de lien entre les actions à inscrire pour le BAOM et les actions programmées par le plan d'action communal (PAC), en vue de les intégrer dans le plan d'action des BAOMs.
- De renforcement continu des capacités des élus et des chargés des BAOMs dans une vision de suivre les actualités et les changements aussi bien organisationnels que juridiques qui s'opèrent au niveau local et national
- De conception d'une démarche qui facilite l'accès à des informations sur la contribution des migrant(e)s, au niveau des micros territoires (douars), dans un objectif de mieux situer les apports des migrant(e)s par rapport aux domaines d'action (social, économique, culturel etc.).

L'expérience pilote des BAOMs peut permettre aux communes de préfigurer des services sociaux et des services à la personne, qui sont une de leurs nouvelles prérogatives, dans le cadre de la décentralisation à partir de cette expérience pilote dédiée à un public spécifique.

#### **EN CONCLUSION**

Les BAOMs ont permis de mettre en place des approches innovantes et de développer des différents outils adaptés et opérationnels au niveau du contexte local et régional et qui serviront au-delà de la fin du projet.

Au-delà de l'appui direct aux migrants retraités (et leurs ayant droits), l'introduction des méthodes d'analyse des besoins et des attentes, de l'orientation des migrants selon des itinéraires bien maitrisés et de l'accompagnement personnalisé constitue l'ossature de l'approche, ouvrant les perspectives d'une coopération avec la diaspora issue du territoire.

Dans le processus de réalisation d'un projet, les BAOMs, privilégient le principe du « faire faire », en préparant le terrain aux traitements des dossiers par les services de la CNSS, et se limite à un rôle d'accompagnement afin de créer et/ou de consolider les conditions de pérennisation des acquis.

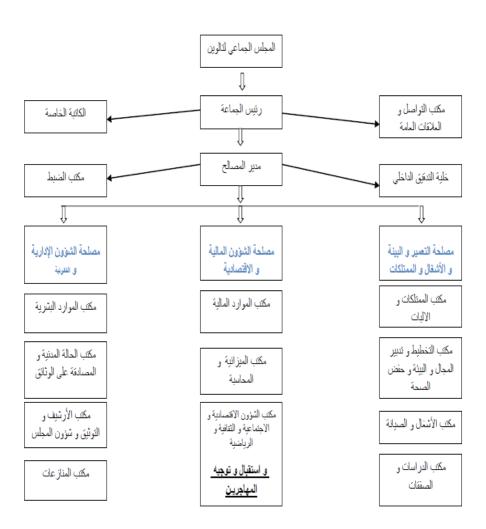
Cette démarche favorise et encourage l'effort d'appropriation du concept et de la stratégie des deux principaux acteurs par les bénéficiaires et permet de construire les conditions d'une pérennisation.

L'instauration de relations de collaboration entre les migrants d'une part et la collectivité territoriale d'autre part nécessite l'utilisation d'outils de communication appropriés pour une bonne négociation.

Ainsi, il est toujours possible de mettre en place des passerelles de confiance pouvant favoriser une acceptation mutuelle des deux parties œuvrant pour le même développement territorial.

# ANNEXE 1 ORGANIGRAMME DES BAOMS

# الهيكل التنظيمي لجماعة تالوين



# ANNEXE 2 LISTE DES CHARGÉS DE BAOM

Commune	Noms et prénoms	Téléphones	Mail
CR Timzert Tanonclant	Lhassan EL MAATI	0661 983 889 0528	doisah69@hotmanl.com
	Abdenaces AIT TAMMENT	0662 773 104	
CR Azaghar N'Instanoudamit	Mohamed MANSOUKI	0662 847 398	manaouri.nzaghar@gmail.com
CR Tafingoulte Tanondant	Lahsen GOUBIALI	0661 534 094	taghoum@gmail.com
CR Oum El Guerdan Tata	Abdallaziz EL BABY Brahim ABAD	0662 230 935 0670 676 212	albaby.aziz10@gmail.com abad2000brahim@gmail.com
	Omar AIT BAHA	0672116095	
CU Taliouine Taroudant	Hicham BASSIM	0662 032 840	bassim l 28@gmail.com
CU Tafraoute Tiznit	Brahim EOURAI	0667 725 289	keumi tafraout@pmail.com
	OUCHEN	0661507643	
CR Arbiza Sabel Timit	Lhousesine BILQANE	0662 540 584	moo.lismg@devfuedeniseeud
CU Tinghir Tinghir	Rachid TALIBI	0670 603 453	talibi rachid75@gmzil.com
CR Sirona Ouarzazat	Moussa EL FATMI	0676 389 751	Moussa-elfatmi- 27@hotmail.com
CR Ommeliat Ouarzazal	Braham AFF KASSI	0676 037 568	caejounsselsat@gmail.com
	Mohamed JAOUHARI	0666 282 426	maouhan l@gmail.com
CK Ammeln Tiznit	Rachida BOUSSINE	0662 189 779	rbounne@gmail.com



Le projet de la mise en place des BAOM est soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre du programme DRIM (Développement Rural Intégré des douars de Montage des régions Souss Massa et Drâa Tafilalet)

Auteur: Mohamed AHLIHOU

Relecture et finalisation : Odile BALIZET

**Contributeurs**: Abderrazak EL HAJRI et Mohamed MANSOUR, Mohamed IDHAMED et Omar IBNOSSALEM.

Groupe de Travail: Brahim SAFINI, Houssaine BILQANE, Hicham BASSIM, Mohamed AMAL, Lahcen GOUBIALI, Brahim AIT KASSI,

 ${\it Hassan EL MAATI et EL MADKAOUI Abderrahmane}.$ 

Date de la publication : Octobre 2016

Conception et mise en page : Béchira MENECEUR

Cette publication a été réalisé dans le cadre du projet « Migrations, Territoires et Développement » pilaté par Migrations & Développement, et qui s'inscrit dans le cadre de « l'initiative Conjointe de la Migration et Développement, ICMD » mis en œuvre par le PUND en partenoriat avec l'OIM, le CIF-OIT, L'ONU Femmes, L'UNIHCR, L'UNITAR, et le FNUAP, et financé financé par l'Union européenne et la direction du développement et la coopération suisse.

Ce document est uniquement à l'usage non commercial, il peut être reproduit sous réserve de mentionner la source

Migrations & Développement

# Suivez notre actualité et adhérez à l'association via notre site internet www.migdev.org



#### Migrations & Développement

42, Boulevard d'Annam – Bat 4 RDC 13016 Marseille – FRANCE Tél : 04 95 06 80 20 • Fax : 04 91 46 47 36

Maison du Développement – 83 500 Taliouine – MAROC Tél : (212) (0) 528 53 41 48 • Fax : (212) (0) 528 53 45 14 20 Immeuble Talbi, rue 2 mars Q.I. 80000 Agadir – MAROC Tél : (+212) 05 28 23 71 85

Mail: md.france@migdev.org • md.maroc@migdev.org